

APPEL D'OFFRE POUR LE SERVICE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET SUIVI DE DU RÉSEAU TRANSFRONTALIÈRE DES CANYONS DE LA DESTINATION PIRINEOS-PYRÉNÉES À LA SIERRA DE GUARA (DOSSIER 06/2017)

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CONTRACTANT

Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Espace Pourtalet

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET CONTEXTE

InturPYR Innovation touristique pour une destination unique au cœur des Pyrénées est un projet de coopération dont l'objectif principal relève de la construction d'une destination touristique unique au cœur des Pyrénées, et cela au travers de la coopération transfrontalière publique et privée, de la dynamisation touristique et du développement de l'innovation et de la recherche touristique.

InturPYR a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontière entre Espagne-France-Andorre. Son aide se concentre sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières grâce à des stratégies conjointes en faveur d'un développement territorial durable.

Dans le cadre de la construction de la destination et des produits touristiques transfrontaliers, inturPYR vise à créer une réseaux de canyons, caractère expérimentale, avec une image commune, et avec la participation des professionnels du canyoning. C'est pour cette raison, qu'il est indispensable d'améliorer les équipements des canyons et le suivi de l'état du réseau, notamment en matière de sécurité.

Cette réseau expérimentale est composé par 18 canyons distribués entre les Pyrénées Atlantiques et les Pyrénées et Prepyrénées aragonaises, de la façon suivante:

Zone ou Communauté des Communes	Canyon
Jacetania	Fago
	Aguaré
Alto Gállego	Os Lucas
	Gorgol
Sobrarbe	Viandico
	Mirabal
Ribagorza	Aigueta de Barbaruens
	Liri
Sierra de Guara (Hoya de Huesca et Somontano de Barbastro)	Formiga
	Vero
La Soule	Ourdaybi
	Ardane / Phista
Vallée Aspe	Anitch
Vallée d'Ossau	Soussouéou
	Bitet
	Brousset

	Canceigt
	Bious Gabas

3. OBJET DU CONTRAT

Ce contrat comprend les actions à mener dans les canyons sélectionnés de la Sierra de Guara (Formiga et Vero), comprenant:

1. Amélioration des infrastructures des canyons spécifiés si besoin (remplacement d'ancrages, élimination des embâcles, signalisation, etc.), notamment du point de vu de la sécurité.
2. Suivi, contrôle et surveillances de l'état des canyons du point de vue de la sécurité (variations de devis, embâcles dans le lit des canyons, état des équipements et d'autres situations possibles de danger)
3. Contrôle et surveillances de l'entretien commun des infrastructures installées, et des celles plus anciens et pas substituées, qui peuvent se détériorer, sauf si c'est à cause de phénomènes naturels extraordinaires, ou à cause du vandalisme.
4. Participation dans les réunion pour la validation de la méthodologie qui sera élaborée pour évaluer le danger des canyons, selon la difficulté technique et sportive du canyon et le devis.

Le réseau contera sur certaines outils d'appui au suivi et diffusion de l'état du réseau, qui sont:

- Appareils photo installés au début de chaque canyon (pourvu que les conditions techniques et de du réseau soient optimales), lesquelles fourniront une image par intervalles de temps des niveaux de devis du canyon.
- L'existence d'un site web ou les images en temps réel seront disponibles, ainsi que les évaluations sur le danger réalisées par les prescripteurs adjudicataires, et d'autres informations complémentaires.

4. CONTENU DU TRAVAIL ET CONDITIONS

Les contenus des travaux seront indiqués ci-dessous. Les offres devront inclure un rapport technique, avec au minimum les contenus spécifiés en suivant ainsi que la méthodologie du travail proposé, déroulement du contrat et échéancier de travail. Ce document sera considéré comme Document 1: Rapport Technique.

1. L'adjudicataire proposera et effectuera les tâches nécessaires pour l'amélioration et l'entretien des infrastructures et des équipements des canyons sélectionnes à la Sierra de Guara, par exemple: élimination des embâcles dans le lit du canyon, remplacement d'ancrages ou d'autres équipements du canyon et ses accès. Les matériaux ou équipements installés ou remplacés seront normalisés et le processus d'installation sera réalisé selon les indications du fabricant. Le choix des matériaux ou des équipements sera adapté aux conditions spécifiques de chaque canyon. L'offre réalisée devra inclure une proposition

justifiée et une description des tâches à réaliser dans chaque canyon, contenant l'état actuel, ses besoins d'intervention et infrastructures proposées (normalisées), matériaux qui seront utilisées et budget.

2. Des lignes indiquant les niveaux de devis seront installées, en coordination avec la Fédération Française de Spéléologie, moyennement des bandes métalliques fixées correctement dans le lit du canyon (devis ordinaire, extraordinaire ou extrême), conformément à l'expérience et connaissance du régime hydrologique du canyon.
3. L'adjudicataire réalisera un suivi, contrôle et surveillance des canyons sélectionnés à la Sierra de Guara, dans les périodes entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre de 2017 et le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre de 2018, au moins 4 fois par saison, en coïncidant avec des changements significatifs dans les conditions de danger de chaque canyon. Ces changements significatifs se produiront en fonction des événements météorologiques et conditions de chaque canyon, donc la évaluation de danger devra être actualisée par le prestataire, et communiquée aux responsables de la web de inturPYR. L'offre devra inclure une méthodologie et échanciers de suivi et surveillance.
4. L'entreprises adjudicataire devra participer à la validation d'une méthodologie permettant d'établir des niveaux de danger pour la pratique du canyoning, selon la difficulté technique du canyon et le devis. Donc, l'adjudicataire devra assister aux réunions nécessaires du Groupe de Travail Canyoning dans le cadre d'inturPYR, et convoquées para le GECT Espace Pourtalet.

Cette méthodologie sera validé au début de la saison 2017, et elle sera testée par les prescripteurs. Des ajustements précis seront réalisés, si nécessaire.

5. SOLVABILITÉ TECHNIQUE

Les entreprises se présentant à l'appel d'offre devront compter parmi son équipe humaine avec 2 guides au moins (un titulaire et un substitut) avec le diplôme espagnole Technicien Sportif de Canyons ou l'habilitation Technicien Sportif de Canyons, ou le DEJEPS canyoning, ou DEJEPS spéléologie, DEJEPS escalade ou DEJEPS Canoë-Kayak spécialisés en canyoning. Tous les guides devront compter sur 3 années d'expérience sur le territoire, ainsi que sur l'expérience et formation dans l'équipement des canyons.

Pour la justification de la solvabilité, les entreprises devront envoyer une copie du diplôme des guides conformant l'équipe, les CV des membres de l'équipe indiquant les années d'expérience dans le territoire, et une liste des moyens matériaux de l'entreprise (véhicules, matériaux spéciaux, etc.).

De même, les entreprises devront présenter une justification raisonnable de l'accomplissement des conditions spécifiées dans le paragraphe 3 ci-dessus, en conditions ordinaires et extraordinaires.

La documentation relative à la solvabilité technique sera identifiée comme Document 2 : Solvabilité et Equipe Technique.

6. CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX

L'adjudicataire devra élaborer un rapport à la fin de chaque saison 2017 et 2018, reflétant les travaux réalisés (adéquation ou remplacement des infrastructures, vérification de l'état des canyons, réunions ou il participe, etc.). Ces rapports devront inclure des preuves graphiques des travaux réalisés (avant le travail et après les travaux réalisés, par exemple le remplacement des éléments).

Exceptionnellement, sous conditions spéciales, des nouveaux rapports pourront être demandés.

7. ENVIRONNEMENT

L'entreprise adjudicataire sera responsable des incidents qu'elle cause, libérant ainsi au GECT Espace Pourtalet de toute responsabilité. Pour éviter de tels incidents, l'entrepreneur doit adopter les mesures de prévention pertinentes dictées par les bonnes pratiques de gestion, en particulier celles qui ont pour but d'éviter les déversements aux cours d'eau liquides, et l'abandon de tout type de déchets, en faisant extrême attention à la bonne gestion de résidus classés comme dangereux.

8. SECURITÉ ET SANTÉ

L'adjudicataire doit respecter les normes de prévention de risques professionnels et doit améliorer constamment son action préventive dans le champ d'application et conformément à la législation en vigueur.

9. AUTORISATIONS

L'adjudicataire sera responsable de la demande et gestion des autorisations pertinentes pour la réalisation des travaux.

10. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution commence à la signature du contrat et finalise le 1 octobre 2018

11. PRIX DU CONTRAT

Le budget du marché est de 3.650 € (21% TVA incluse)

Zone	Canyons	Prescription	Infrastructures	TOTAL
Sierra de Guara	Formiga	2.150 €	1.500 €	3.650 €
	Vero			

Les prix incluent le 21% TVA

Les offres devront présenter une proposition économique détaillée des travaux à réaliser, qui sera identifiée comme Document 3: Proposition Economique.

La proposition économique sera composée de:

PROPOSITION ÉCONOMIQUE POUR LES INFRASTRUCTURES

En détaillant le prix de chaque amélioration et aménagement des infrastructures et équipements des canyons, avec un budget maximum de 1.500 € (21% TVA incluse), de la manière suivante:

ACTION	UNITÉS	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL

PROPOSITION ÉCONOMIQUE POUR LA PRESCRIPTION

En détaillant les prix des travaux de prescription, avec un budget maximum de 2.150 € (21% TVA incluse). Les travaux de prescription comprennent l'installation des marques de devis, la surveillance, le contrôle et le suivi des canyons et la participation dans les réunions, c'est-à-dire, les point 2 à 4 du paragraphe 4. Objet du contrat

12.MODE DE PAIEMENT

Quatre paiements seront effectués, distribués de la façon suivante:

PAIEMENTS	%
1 ^{er} paiement (au début de la saison 2017)	25%
2 ^o paiement (à la fin de la saison 2017)	25%
3 ^{eme} paiement (au début de la saison 2018)	25%
4 ^{eme} paiement (à la fin de la saison 2018)	25%

13.DOCUMENTATION A REMETTRE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres pourront être présentées en espagnol ou en français.

L'équipe qui évaluera les proposition sera composé par des représentants du GECT Espace Pourtalet et ceux désignées par le Gouvernement de l'Aragon et le Conseil Departemental des Pyrénées Atlantiques.

Ci-dessous le détail de la documentation à fournir lors de l'offre et ses critères d'évaluation, sur un total de 100 points:

- Document 1: Rapport technique. Sera évalué sur un maximum de 32 points, selon:
 - Méthodologie et efficacité dans les visites sur le terrain, l'obtention de l'information et sa diffusion (d'autres canaux, réseaux sociaux. webs, etc.), capacité et temps de réponse à

- des événements inattendus. La élaboration d'information en matière de sécurité, environnement, etc de chaque canyons sera évaluée. Sera évalué sur un maximum de 21 points,
- Proposition d'actuation, moyens et matériaux à utiliser pour les infrastructures et équipements: 11 points.
 - Document 2: Solvabilité technique. L'équipe humaine et matériaux seront évaluées sur un maximum de 17 points, en fonction de:
 - Équipe humaine (connaissance des canyons du territoire, formation sur l'installation et l'équipement des canyons) 14 points.
 - Moyens matériaux (vehicules, outils pour l'équipement): 3 points.
 - Document 3: Proposition économique. Sera évalué sur un maximum de 51, selon la formule suivante:

$$V_o = 26 * \left(\frac{Pp'}{Pp}\right) + 25 * \left(\frac{Pi'}{Pi}\right)$$

Etant:

V_o : Evaluation de l'offre.

Pp' : Prix de l'offre pour la prescription la plus basse

Pp : Prix de l'offre pour la prescription

Pi' : Prix de l'offre pour les infrastructures la plus basse

Pi : Prix de l'offre pour les infrastructures

Les offres économiques dont le montant est inférieur à 85% de la moyenne des offres de prescription (Pp) présentées ne seront pas évaluées. Le calcul s'effectuera selon la formule suivante:

$$Pp < 85\% \overline{Pp}$$

Étant:

\overline{Pp} : Prix moyen des offres économiques pour la prescription

14. DÉLAI ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Le délai de présentation des offres sera jusqu'au mercredi **7 juin 2017 à 20h00**.

Les offres devront être envoyées par courrier électronique (obligatoire) et postal (volontaire) au contact et à l'adresse postale suivant:

Almudena de Velasco. Responsable du Projet inturPYR
GECT Espace Pourtalet.
Col du Pourtalet. RD-934. PR 57.5
64440 Laruns. FRANCE
✉ inturpyr@pirineos-pyrenees.eu